

# Retraite et impact fiscal dans le canton de Genève



Administration fiscale cantonale

Direction de la taxation

des personnes physiques

**Cédric Marti**



06.09.2016 - Page 1

## Thèmes de la présentation

### Système fiscal suisse – Bases théoriques simplifiées

- Impôts ou taxe ?
- Types d'impôts
- Principes d'assujettissement
- Système d'imposition
- Eléments imposables et lieu d'imposition
- Répartition internationale



06.09.2016 - Page 2

## Sujets de la présentation

### Les effets fiscaux de la retraite

- Portée de l'exonération et fin des priviléges
- Prise de retraite
- Eléments à déclarer et déduction à faire valoir

### Que faire au moment de la retraite – En pratique

- Acomptes d'impôts
- Avoir un bon planning financier
- Planning de travail de l'AFC



06.09.2016 - Page 3

## Sujets de la présentation

### Charge fiscale et barèmes d'impôt

- Estimations et quelques exemples
- Le "splitting" et ses effets
- Limitation de la charge fiscale, bouclier fiscal

### Que faire en cas de changement de canton suisse ?

### Communication avec l'AFC et informations fiscales

- e-démarches – le 100% numérique avec l'AFC
- Principaux contacts
- Guides fiscaux



06.09.2016 - Page 4

## Le système fiscal suisse

*Bases théoriques simplifiées*



POIT Tousiens sur

06.09.2016 - Page 5

Impôt ou taxe ? Impôt direct ou indirect ?

### Impôts directs

Impôts sur  
le revenu

Impôts sur  
la fortune

### Impôts indirects

TVA

Impôts  
sur les  
carburants

### Taxes

Vignette  
autoroute

TAR  
[taxe anticipée  
de recyclage]



POIT Tousiens sur

06.09.2016 - Page 6

## Système d'imposition

Impôts directs prélevés par trois niveaux



Impôt fédéral direct [IFD]



sur le revenu



Impôt cantonal  
Impôt communal  
[ICC]

sur le revenu

sur la fortune



POIT Tousiens sur

06.09.2016 - Page 7

## Principes d'assujettissement

**Il existe deux types d'assujettissement**  
(notions fondamentales qui font que l'on peut être sujet fiscal)

Avoir son **domicile dans le canton** de Genève

→ Rattachement **personnel**

→ Assujettissement **illimité**  
(déclaration mondiale)

Avec un **domicile hors du canton** de Genève **et** avoir un lien économique avec ce canton

→ Rattachement **économique**

→ Assujettissement **limité**  
(à un élément économique)



POIT Tousiens sur

06.09.2016 - Page 8

## Système d'imposition

Impôts directs annuels – Système *postnumerando*

2016	2017
Année de calcul = Année fiscale	Déclaration d'impôts + Taxation

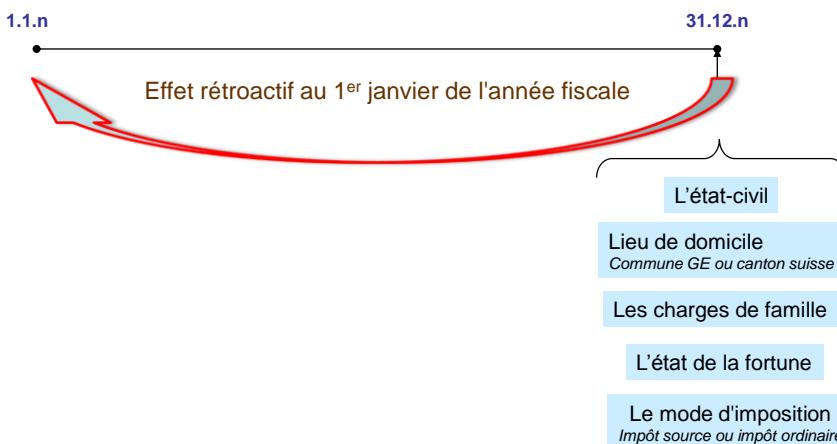
- même système au niveau de l'impôt fédéral et de l'impôt cantonal
- même système dans tous les cantons suisses



06.09.2016 - Page 9

## Système d'imposition – Assujettissement de 360 jours

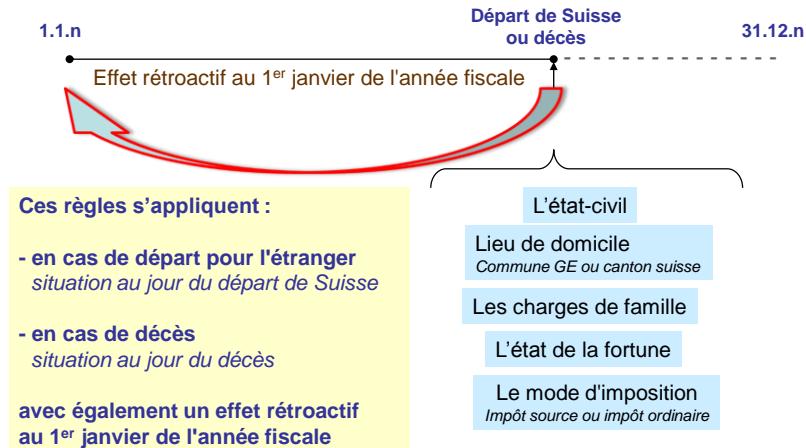
Unité de la période fiscale dans un système *postnumerando*



06.09.2016 - Page 10

## Système d'imposition – Assujettissement inférieur à 360 jours

Unité de la période fiscale dans un système *postnumerando*



## Eléments imposables et hors d'imposition

Nature			
Revenu de l'activité lucrative dépendante	Commune où est exercée l'activité	Canton de domicile	Pays où s'exerce l'activité
Retraite / pension du 2ème pilier	Commune / canton de domicile	Droit privé : au domicile	Droit public : dans l'Etat du débiteur de la prestation
Rente AVS ou sécurité sociale	Commune / canton / pays de domicile		



## Eléments imposables et hors d'imposition

Nature			
Rendements et fortune mobiliers	Commune / canton de domicile		Domicile avec récupération de l'impôt étranger
Rendements et fortune immobiliers	Au lieu de situation de l'immeuble		
Revenu de l'activité lucrative indépendante	Lieu de la base fixe d'affaires		

Si une convention existe (CDI)



06.09.2016 - Page 13

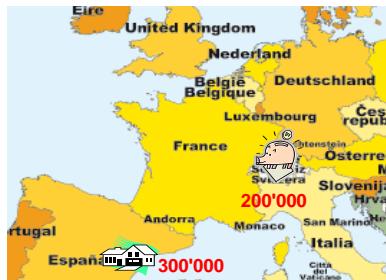
## Deductions

Nature			
Frais déductibles liés au revenu d'activité lucrative	Déduits au lieu où est taxée l'activité		
Frais déductibles liés aux revenus immobiliers	Au lieu de situation de l'immeuble		
Frais déductibles liés aux revenus mobiliers	Déduits au lieu où est taxé le revenu		
Intérêts et dette hypothécaire	Répartis proportionnellement à la fortune située dans chaque commune / canton / pays		
Autres déductions (frais de santé p.ex.)	Répartis proportionnellement au revenu situé dans chaque commune / canton / pays		



06.09.2016 - Page 14

## Répartition internationale – principes de base, exemple



### Domicile en Suisse

**Fortune mobilière : 200'000.-**

Imposable au domicile

**Fortune immobilière : 300'000.-**

Imposable au lieu de situation du bien, soit en Espagne

**Dettes : 100'000.-**

Nature de l'élément	TOTAL		CH		Espagne	
Immobilier	300'000				300'000	
Titres	200'000		200'000			
<b>TOTAL</b>	<b>500'000</b>	(100%)	<b>200'000</b>	(40%)	<b>300'000</b>	(60%)
Dettes	100'000		40'000		60'000	
<b>Fortune imposable</b>	<b>400'000</b>		<b>160'000</b>		<b>240'000</b>	



06.09.2016 - Page 15

## Les effets fiscaux de la retraite



06.09.2016 - Page 16

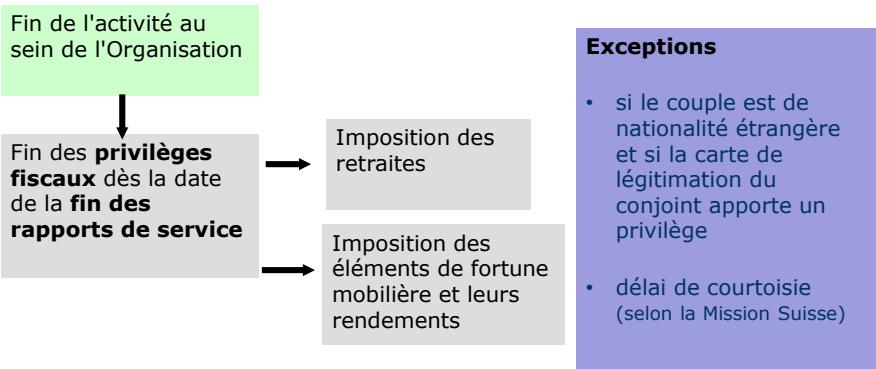
## Quelle est la portée de l'exonération ?

- Convention de Vienne
- Accord de siège
  - accord de siège du 11 juin / 1<sup>er</sup> juillet 1946 pour l'ONU et modus vivendi
  - l'exonération fiscale touche les traitements, émoluments et indemnités versées par l'ONU aux fonctionnaires internationaux quelle que soit leur nationalité
  - elle se prolonge également aux prestations en capital dues par la caisse de pensions ainsi qu'aux indemnités versées à la suite de maladie ou d'accident en remplacement du salaire
  - en outre, les fonctionnaires internationaux de nationalité étrangère sont également exonérés des impôts communal, cantonal et fédéral direct sur leur fortune mobilière et les rendements de cette dernière (modus vivendi)
- Lois cantonale et fédérale, pour les éléments non exonérés
  - article 16 LIPP
  - article 15 LIFD



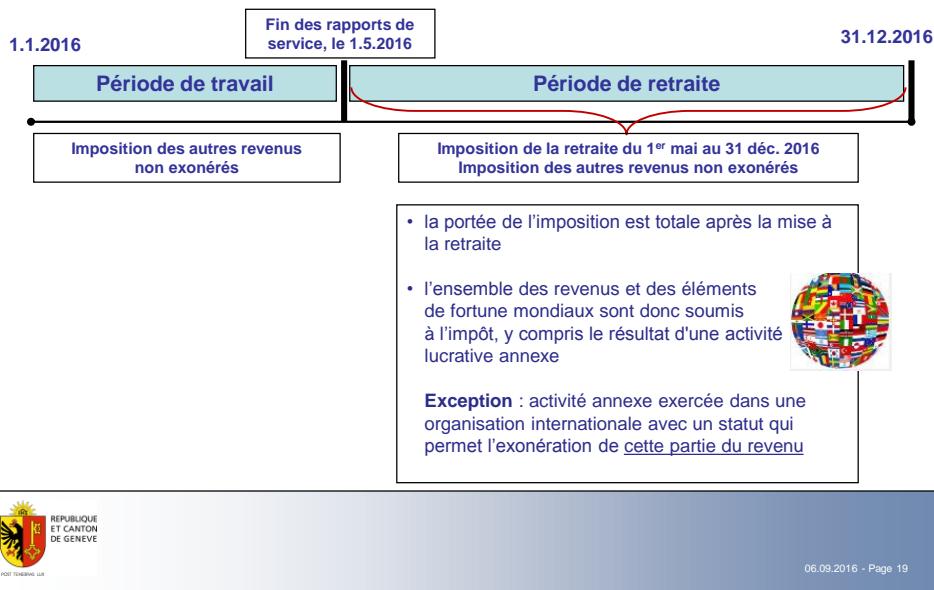
06.09.2016 - Page 17

## Priviléges fiscaux liés à l'activité au sein de l'Organisation



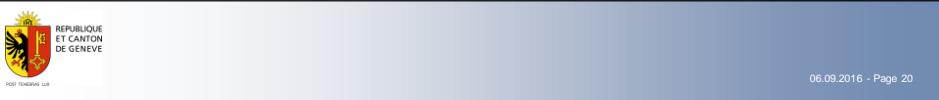
06.09.2016 - Page 18

## Prise de retraite d'un fonctionnaire international



## Eléments à déclarer dans votre déclaration fiscale

Nature	Est-ce taxable ?	Remarques
Salaire provenant de l'Organisation	Non	
Retraite de l'Organisation	Oui	Imposable dès la fin des rapports de service
Fortune mobilière	Oui	Selon la situation de fortune au 31.12. que les avoirs soient situés en Suisse ou à l'étranger
Rendements de la fortune mobilière	Oui	Si le fonctionnaire est de nationalité étrangère, il ne déclare que les rendements échus entre la date de la prise de retraite et la fin de l'année
Salaire provenant d'une autre source	Oui	Que le bien soit situé en Suisse ou à l'étranger
Fortune immobilière	Oui	Que le bien soit situé en Suisse ou à l'étranger
Rendements de la fortune immobilière	Oui	Que le bien soit situé en Suisse ou à l'étranger
Autres revenus	Oui	



## Déductions à faire valoir dans votre déclaration fiscale

Nature	Est-ce taxable ?	Remarques
Déductions sociales et professionnelles liées au salaire provenant de l'Organisation	Non	
Déductions sociales et professionnelles liées au salaire provenant d'une autre source	Oui	
Déduction des primes d'assurance-maladie, assurances-accident et primes assurance-vie	Oui	Pour les deux conjoints dans les limites légales
Frais de santé <i>Frais médicaux, frais liés au handicap</i>	Oui	Pour les deux conjoints dans les limites légales
Dettes et intérêts de dettes	Oui	Certaines limites peuvent s'appliquer
Dons à des institutions	Oui	Certaines limites peuvent s'appliquer



06.09.2016 - Page 21

## Que faire au moment de la retraite ?



06.09.2016 - Page 22

## Que faire au moment de la retraite ?

### Si vous êtes déjà contribuable dans le canton

- Annoncez votre nouvelle situation
  - communiquez vos nouveaux revenus
  - la date de votre retraite

par Internet ([www.ge.ch/impots](http://www.ge.ch/impots)) :

- Le montant de votre nouvel impôt sera déterminé
- De nouveaux bulletins de versements (BVR) vous seront adressés

La procédure est également possible par formulaire papier, disponible à l'accueil de l'Hôtel des Finances – 26, rue du Stand.



06.09.2016 - Page 23

## Que faire au moment de la retraite ?

### Si vous n'êtes pas encore contribuable dans le canton

1)

Adressez un courrier à :

Administration fiscale cantonale  
**Service du registre fiscal**  
Case postale 3739  
1211 GENEVE 3

2)

Et demandez-lui :

- Votre mise au rôle des contribuables genevois, en lui indiquant :
  - la date de votre retraite
  - la nature de votre permis, le cas échéant

3)

**Demandez des acomptes d'impôt**  
comme indiqué précédemment



06.09.2016 - Page 24

## Pourquoi demander des acomptes ?



06.09.2016 - Page 25

### Conséquences d'un mauvais planning financier

Exemple avec un impôt annuel de CHF 20'000.-

#### 2016

- Retraite 6 mois
- Début de l'imposition
- Pas de versement d'acompte en 2016
- Versement = 0.-

#### 2017

- Début 2017*
- Envoi de la déclaration 2016
  - Pas d'acompte possible (situation fiscale inconnue de l'AFC)
- Durant l'année 2017*
- Facturation de l'impôt 2016 en une fois, soit 10'000.-

Sur demande, paiement fractionné  
p.ex.  $10 \times 1'000.-$   
+ intérêts de retard

#### 2018

- Début 2018*
- Envoi de la déclaration 2017
  - Envoi des acomptes 2018
- Durant l'année 2018*
- Paiement des acomptes 2018  
**10 x 2'000.-**
  - Facturation de l'impôt 2017 en une fois, soit **20'000.-**
  - Fin du paiement fractionné 2016  
**N x 1'000.-**



Charge financière élevée !



06.09.2016 - Page 26

## Avantages d'un bon planning financier

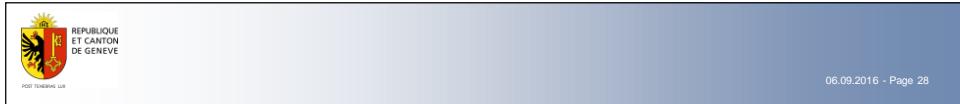
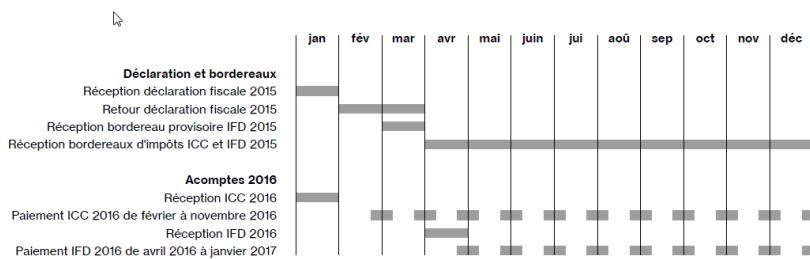
Exemple avec un impôt annuel de CHF 20'000.-

2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retraite 6 mois</li> <li>- Début de l'imposition</li> <li>- Versement d'acomptes 2016 estimés</li> <li>- Versement 6 x 1'600.- (9'600.-)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><i>Début 2017</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi de la déclaration 2016</li> <li>- Envoi des acomptes 2017</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Durant l'année 2017</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiement des acomptes 2017 10 x 1'600.-</li> <li>- Facturation des impôts 2016 (10'000.-)</li> <li>- Complément (400.-) par rapport aux acomptes payés en 2016</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><i>Début 2018</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi de la déclaration 2017</li> <li>- Envoi des acomptes 2018</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Durant l'année 2018</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiement des acomptes 2018 10 x 2'000.-</li> <li>- Facturation de l'impôt 2017</li> <li>- Complément (ou remboursement), par rapport aux acomptes payés en 2017</li> </ul>
 Charge financière équilibrée !		
 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE <small>POST TÉLÉCOM SA</small> <span style="float: right;">06.09.2016 - Page 27</span>		

## Planning 2016 – "Rythme de croisière"

### Paiement de l'impôt 2016

Calendrier 2016 pour le contribuable



## Charge fiscale et barème d'impôt



06.09.2016 - Page 29

### Estimation de la charge fiscale, quelques exemples / Barèmes 2016

Revenu imposable	Personne célibataire		Couple	
	ICC	IFD	ICC	IFD
50'000	7'065.-	445.-	2'326.-	217.-
60'000	9'709.-	725.-	4'341.-	424.-
80'000	15'061.-	1'554.-	8'933.-	1'071.-
100'000	20'526.-	2'874.-	14'105.-	1'968.-
150'000	34'459.-	7'534.-	27'364.-	6'062.-



06.09.2016 - Page 30

## Estimation de la charge fiscale, quelques exemples / Barèmes 2016

Fortune imposable	Personne célibataire Couple	IFD
	ICC	
50'000	195.-	
100'000	365.-	
300'000	1'324.-	
1'000'000	6'153.-	
1'500'000	10'438.-	

Pas d'impôt sur la fortune



06.09.2016 - Page 31

## Comparaison célibataire – couple (barèmes 2015)

	<u>Célibataire</u>	<u>Couple</u>	Splitting
<b>Revenu net imposable</b>	82'500.-	165'000.- au taux de 82'500.-	x 2
<b>Taux moyen d'imposition</b> [impôt de base]	10,775 %	10,775 %	↔
<b>Impôt de base</b>	8'889.95	17'779.90	
<b>Centimes cantonaux (47,5%)</b>	4'222.75	8'445.45	
<b>Réduction de 12%</b>	(1'573.55)	(3'147.05)	
<b>Centimes d'aide à domicile</b>	88.90	177.80	
<b>Centimes communaux (45,5%)</b>	4'044,95	8'089,90	
<b>TOTAL</b>	<b>15'673.--</b>	<b>31'346.--</b>	x 2



06.09.2016 - Page 32

## Limitation de la charge fiscale "Bouclier fiscal"



06.09.2016 - Page 33

### Bouclier fiscal – Article 60 Loi d'imposition des personnes physiques



"Les impôts cantonaux et communaux sur le revenu et la fortune ne peuvent dépasser **60%** du revenu net imposable."

#### Exemple No 1

Revenu imposable : CHF 75'000.-	Impôt sur le revenu : CHF 14'000.-
Fortune imposable : CHF 1'200'000.-	Impôt sur la fortune : CHF 7'700.-
	TOTAL CHF 21'700.-

Limite : CHF 75'000.- x 60% = **CHF 45'000.-**

CHF 21'700.- < CHF 45'000.- pas de limitation de la charge fiscale



06.09.2016 - Page 34

## Bouclier fiscal

### Exemple No 2

Revenu imposable : CHF 75'000.- Impôt sur le revenu : CHF 14'000.-

Fortune imposable : CHF 5'000'000.- Impôt sur la fortune : CHF 31'000.-

TOTAL CHF 45'000.-

Calcul du bouclier : CHF 75'000.- x 60% = **CHF 45'000.-**

CHF 59'100.- > CHF 45'000.-  limitation de la charge fiscale

L'impôt sur la fortune doit être ramené à CHF 31'000.-,  
de manière à ce que les impôts globaux ne dépassent pas CHF 45'000.-.

**Economie effective de CHF 14'100.-**



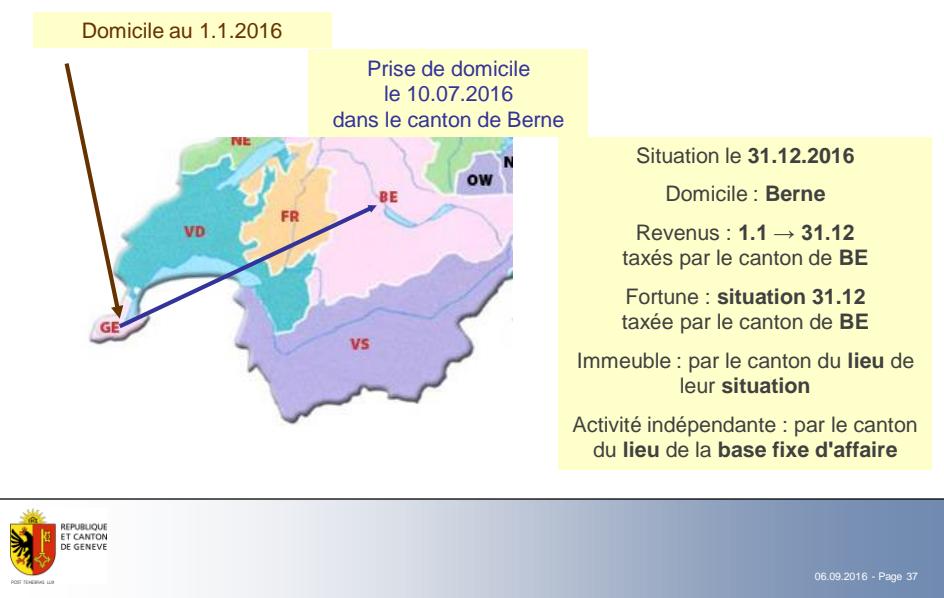
06.09.2016 - Page 35

## Départ pour l'étranger



06.09.2016 - Page 36

## Système d'imposition – Unité de la période fiscale suisse



## Le départ pour un autre canton



Les acomptes versés en 2016 seront remboursés au contribuable

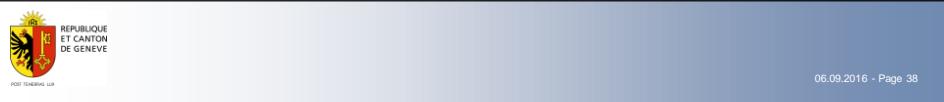
Formulaire à remplir et à faire valider par la nouvelle commune de domicile

[www.ge.ch/impots](http://www.ge.ch/impots)

puis à retourner à :

**Administration fiscale cantonale**  
Service du recouvrement  
Case postale 3937  
1211 GENEVE 3

L'impôt 2016 sera dû dans l'autre canton



## Double foyer d'habitation



06.09.2016 - Page 39

### Critères de résidence d'une personne physique

Comment déterminer la résidence fiscale principale lorsqu'il existe des attaches avec deux Etats ou lorsque l'on vit dans deux Etats ?

1 <sup>ère</sup> étape Examen du droit interne suisse	2 <sup>ème</sup> étape Elimination de la double imposition
<p>Les conditions d'un assujettissement illimité sont-elles remplies ?</p> <p><b>Oui</b> si :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la personne est domiciliée ou</li><li>- elle est en séjour</li></ul> <p><i>En séjour =</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 30 jours avec activité lucrative</li><li>- 90 jours sans activité lucrative</li></ul>	<p>En présence d'une convention signée entre la Suisse et l'autre Etat, l'analyse suit un ordre précis selon l'article 4 de la convention modèle OCDE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• foyer d'habitation permanent</li><li>• liens personnels et économiques (= <i>centre des intérêts vitaux</i>)</li><li>• lieu du séjour de façon habituelle</li><li>• nationalité</li><li>• accord amiable entre les deux Etats</li></ul>



06.09.2016 - Page 40

## Communication et informations

[www.ge.ch/impots](http://www.ge.ch/impots)



06.09.2016 - Page 41



### e-démarches – Comment s'inscrire ?

#### Option 1



En ligne  
⌚ 3 jours

Création et activation du compte

Demande d'un code d'identification

Réception de ce code par recommandé

Réception de ce code par recommandé ou au guichet

#### Option 2



Au Guichet  
⌚ 1 jour

Réception d'un code d'identification au guichet

Saisie de ce code sur le site e-démarches

Création et activation du compte et des prestations



06.09.2016 - Page 42



## e-démarches – Le 100% numérique avec l'afc

### Impôts

- > Déclaration fiscale
- > Demandes de délai
- > Modification d'acomptes
- > Accès au dossier fiscal
- > Paiement en ligne
- > Requêtes pour l'impôt à la source

Authentification forte



POIT Tousiens SA

06.09.2016 - Page 43



## e-démarches – Le 100% numérique avec l'Etat de Genève

 <b>Population</b> > Changement d'adresse > Demande d'attestations > Prise de rendez-vous	 <b>Prestations complémentaires familiales</b> > Prise de rendez-vous > Calculatrice des prestations	 <b>Subsides d'assurance maladie</b> > Situation et attestation	 <b>Organisation de manifestations ou d'événements</b> > Demande d'autorisation	 <b>Poursuites</b> > Attestation de non-poursuite
 <b>Police cantonale</b> > Certificat de bonne vie et moeurs	 <b>Véhicules</b> > Inscription examen de conduite > Renseignement détenteurs > Demande de duplicata > Enchères fourrière	 <b>Territoire de Genève</b> > Accès à la mensuration officielle du cadastre > Consultation des données 3D	 <b>Subventions énergie</b> > Demande de subvention	



POIT Tousiens SA

06.09.2016 - Page 44

## Informations fiscales

[www.ge.ch/impots](http://www.ge.ch/impots)

- En plus des prestations numériques e-démarches



- Actualités fiscales
  - Inscription à la News Letter de l'AFC
  - Principes d'imposition
  - Calculs d'impôts
- Téléchargement du logiciel de déclaration – [www.getax.ch](http://www.getax.ch)



06.09.2016 - Page 45

## Communiquer avec l'AFC

### Personnes physiques : principaux contacts

• Service de taxation	<b>022 327 6000</b>	No de tél. général
Nom de famille - A à J	022 327 57 86	Mme Mélanie Paoli
Nom de famille - K à Z	022 327 50 16	Mr Alain Martinet
• Service des indépendants	022 327 58 45	Mr Philippe Inglis
• Service des titres	022 327 52 45	Mr Florian Magnin
• Service de l'immobilier	022 327 58 67	Mme Jessica Turci
• Service du recouvrement	022 327 57 41	Mr Sébastien Gumy
• Service du registre fiscal	022 327 56 60	Mr Alain Chappatte
• Service de l'impôt à la source	022 327 57 01	Mme Christine Ferrara
• Service des prestations en capital	022 327 74 27	Mme Pascale Delachaux

Administration fiscale cantonale  
26, rue du Stand  
Case Postale 3937  
1211 GENEVE 3



06.09.2016 - Page 46

## Guides utiles, à télécharger



[www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch)



[www.ge.ch/impots](http://www.ge.ch/impots)

